

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Pierre BADER (*procuration donnée à Martine CORDIER*), Sarah BADER (*procuration donnée à Jacques AUBERT*), Hubert DESPREZ (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*), Jacques FOUCHER (*procuration donnée à Richard MARCEAUX*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 09
- Votants 13

Objet : Convention Bus Loiret Santé

Délibération n°03/2026

Madame le Maire expose : dans le cadre de ses actions de santé visant à anticiper l'évolution de la désertification médicale dans le Loiret, le Conseil Départemental organise une journée de prévention ophtalmologique sur la commune de Noyers via son « Bus Loiret Santé », le vendredi 22 mai 2026.

Dans le cadre de la circulation du Bus Loiret Santé, une convention définissant les modalités de partenariat entre le Département du Loiret et la commune de Noyers doit être signée. Le projet de convention transmis par Le Département a été diffusé aux conseillers préalablement à la séance.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention :

- Accepte la convention entre le Département et la commune de Noyers régissant les modalités de fonctionnement du Bus Loiret Santé,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.